



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Service social
Bretagne

VOUS ÊTES

- assuré du Régime général,
- en arrêt de travail prolongé (maladie, accident du travail ou maladie professionnelle),
- inquiet pour votre reprise d'activité.

VOUS AVEZ

- des difficultés personnelles, familiales, professionnelles et/ou sociales du fait de votre maladie.

**Le service social de l'Assurance maladie
vous accompagne**



LE SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE PEUT :



- vous accompagner pour préparer votre reprise d'activité,



- vous informer sur vos droits et dispositifs existants,



- vous expliquer le rôle de tous les services intervenants dans le maintien en emploi,



- vous conseiller dans vos démarches,



- vous accompagner dans l'élaboration d'un nouveau projet professionnel si votre reprise sur votre poste n'est pas envisageable.

CONTACTEZ-NOUS



Par téléphone

3646

Service gratuit
+ prix appel

Dites « **Service social** »
du lundi au vendredi

🕒 8h30-12h et 13h-16h30



Sur votre compte ameli

Cliquez sur **Mes démarches**

Cliquez sur **Messagerie**,
puis **Écrire un message**

Sélectionnez « **Service social** »,
précisez votre situation et
écrivez votre message